

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 821****11 août 2004****SOMMAIRE**

123 Luxembourg S.A., Kirchberg .....	39378	Gelins S.A., Senningerberg .....	39383
4C Holding S.A., Luxembourg .....	39396	Générale Sols, S.à r.l., Luxembourg .....	39371
Actire S.A., Senningerberg .....	39384	Hagen Management S.A., Luxembourg .....	39401
Anais S.A., Luxembourg .....	39383	Hivesta S.A.H., Luxembourg .....	39362
Andromède S.A.H., Luxembourg .....	39383	HPM International S.A., Luxembourg .....	39371
Anista, S.à r.l., Luxembourg .....	39382	HVB Alternative Program Index, Sicav, Luxembourg .....	39381
Asele S.A.H., Luxembourg .....	39385	HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg ..	39381
Asuver S.A., Senningerberg .....	39384	HVB Alternative Program, Sicav, Luxembourg ..	39392
Atayo S.A., Luxembourg .....	39405	Industrial Re S.A. Musini, Senningerberg .....	39384
Athena Advisory S.A.H., Luxembourg .....	39384	International Commercial Management S.A., Luxembourg .....	39375
Athena II Advisory S.A.H., Luxembourg .....	39383	International Reinsurance Company S.A., Luxembourg .....	39369
Atlantic Long Term Facilities S.A.H., Luxembourg .....	39404	International Reinsurance Company S.A., Luxembourg .....	39369
Atout S.A., Senningerberg .....	39385	Invelleci S.A., Luxembourg .....	39398
Bemax, S.à r.l., Luxembourg .....	39371	Julius Baer Multifund, Sicav, Luxembourg .....	39363
Bureau Economique de Gestion et Holding International S.A.B.E.G.H.I.N., Luxembourg .....	39404	KSA, S.à r.l., Luxembourg .....	39372
Camada S.A., Luxembourg .....	39395	L & H Holding II S.A. ....	39362
Centsimmo S.A., Luxembourg .....	39383	Laboratoires Pharmédical S.A., Luxembourg .....	39406
Cobelpin S.A., Luxembourg .....	39405	Leudelange S.A., Luxembourg .....	39383
Codisco Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39371	Luxalpha Sicav, Luxembourg .....	39406
Constance Holding S.A., Luxembourg .....	39385	Luxembourg Development S.A., Luxembourg ..	39370
Credimmo Corp S.A., Luxembourg .....	39399	M.T.H. Finances S.A., Luxembourg .....	39408
DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A., Luxembourg .....	39404	Matterhorn Immobilière S.A., Luxembourg .....	39406
DaimlerChrysler Luxembourg Finanz S.A., Luxembourg .....	39369	Medit I.C. Luxembourg S.A., Luxembourg .....	39405
Effi-Science, S.à r.l., Strassen .....	39398	MeesPierson-Strategy, Sicav, Luxembourg .....	39407
Effi-Science, S.à r.l., Strassen .....	39398	Mopoli S.A.H., Luxembourg .....	39370
Emeth Holdings S.A., Luxembourg .....	39386	Natsch Investments Holding S.A., Luxembourg ..	39391
Era Intermedia S.A.H., Luxembourg .....	39371	Natsch Investments Holding S.A., Luxembourg ..	39392
Eras S.A., Senningerberg .....	39385	NGS, Nationwide Global Services E.I.G., Luxembourg .....	39379
FGF Lux S.A., Luxembourg .....	39368	North Calor, S.à r.l., Schrondeweiler .....	39382
FGF Lux S.A., Luxembourg .....	39382	Optimal Diversified Portfolio, Sicav, Luxembourg ..	39406
Forage Holding S.A., Luxembourg .....	39408	Orysia S.A.H., Luxembourg .....	39405
Fortfinlux S.A., Luxembourg .....	39382	Premier Farnell International, S.à r.l., Luxembourg .....	39375
Fragrana S.A.H., Luxembourg .....	39408	Premier Farnell International, S.à r.l., Luxembourg .....	39378
Gamma Holdings S.A., Luxembourg .....	39398		
Gamma Holdings S.A., Luxembourg .....	39398		
Gebra, S.à r.l., Luxembourg .....	39370		

Quadrus Industries S.A.H., Luxembourg . . . . .	39390	Suez Lux Global Services S.A., Luxembourg . . . . .	39382
Sabotic S.C.I., Esch-sur-Alzette . . . . .	39389	T.D.I. (Tyres Distribution International) S.A., Die-	
SC Group International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39395	kirch . . . . .	39403
SC Group International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	39395	Val Sainte Croix Finance S.A., Luxembourg . . . . .	39381
Scaramouche S.A., Luxembourg . . . . .	39372	Vandemoortele International Reinsurance Com-	
Schildael S.A.H., Luxembourg . . . . .	39368	pany S.A., Senningerberg . . . . .	39384
Securisk S.A., Senningerberg . . . . .	39385	Venezia Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .	39407
SOCFINDE S.A., Luxembourg . . . . .	39370	Vimafra, S.à r.l., Howald . . . . .	39370
Sogefilux S.A.H., Luxembourg . . . . .	39384	WH Selfinvest S.A., Luxembourg . . . . .	39393
Sopargim S.A., Luxembourg . . . . .	39362	WH Selfinvest S.A., Luxembourg . . . . .	39395

**HIVESTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 11.691.

Il est porté à la connaissance du public que suivant acte de constitution du 21 décembre 1973, publié au Mémorial C 41 du 4 mars 1974, la durée de la société était fixée à trente ans, selon l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

La société anonyme holding HIVESTA S.A. a dès lors cessé d'exister avec effet au 20 décembre 2003.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03861. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049044.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**SOPARGIM S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 29.886.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 mai 2004*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Marc Muller de son poste de liquidateur judiciaire de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Richard Dendievel en tant que nouveau liquidateur de la société.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04070. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049257.3/3842/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**L & H HOLDING II S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 59.066.

Il résulte de lettres adressées à la société en date du 24 mai 2004, que Monsieur Lex Thielen, avocat, demeurant 10, rue Willy Georgen à L-1636 Luxembourg et Monsieur Georges Krieger, avocat, demeurant 11, avenue Guillaume à L-1651 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 24 mai 2004 que ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. a, par lettre datée du 26 mai 2004, dénoncé tout office de domiciliation fourni à la société L & H HOLDING II S.A., et ce avec effet au 3 juin 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2004.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049068.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**JULIUS BAER MULTIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. JULIUS BAER MULTIFUND SICAV).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 80.161.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth day of July.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of JULIUS BAER MULTIFUND SICAV (the «Company»), a société d'investissement à capital variable, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on the 12th of January 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the «Mémorial») number 178 of the 7th of March 2001.

The Extraordinary General Meeting was opened with Mr Hermann Beythan, avocat, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Nathalie Clément, private employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Mrs Bärbel Frey, private employee, residing professionally in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

a) Change of the denomination of the Company from JULIUS BAER MULTIFUND SICAV in JULIUS BAER MULTIFUND.

b) Throughout the articles of incorporation the reference to «law of 30 March 1988» will be replaced by «law of 20 December 2002» and «1988 Law» will be replaced by «Law of 2002».

c) Amendment of Article 5, paragraph 2, as follows:

«The minimum capital of the Company shall be the equivalent in USD of one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- euros)».

d) Amendment of Article 5, paragraph 4, as follows:

«Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes of shares (herein referred to as «class of shares» or «Sub-Fund») which may, as the board of directors shall determine, be denominated in different currencies and within each such class several categories of shares having specific features, such as distribution or accumulation shares or shares with specific fee structures or denominated in various currencies may be issued. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in parts of open-ended or closed-ended undertakings for collective investment, in transferable securities or in other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the board of directors shall from time to time determine in respect of each class of shares».

e) Amendment of Article 10, paragraph 1, as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, every year on the second Tuesday in May at 10:00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the general meeting takes place on the following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require».

f) Amendment of Article 11, paragraph 2, as follows:

«Each whole share of whatever class or category and regardless of the net asset value per share within the class or category, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or in any other form determined by the board of directors».

g) Amendment of Article 14, paragraphs 4 and 6, as follows:

«Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopier message or in any other form determined by the board of directors another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax or in any other form determined by the board of directors».

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are in attendance (which may be by way of a telephone conference call or video conference call or in any other form determined by the board of directors) or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall not have a casting vote in any circumstances».

h) Amendment of Article 16 as follows:

«The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts necessary and useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors shall, based upon the compliance with the investment restrictions provided for by law, regulation or resolution of the board of directors and upon the principle of spreading of risks, have, inter alia, the power to determine the investment policy and investment restrictions applicable to each Sub-Fund».

i) Amendment of Article 20, paragraph 1, as follows:

«The general meeting of shareholders shall appoint a «réviseur d'entreprises agréé» who shall carry out the duties prescribed by the Article 113 of the Law of 2002».

j) Amendment of Article 21, paragraph 3, as follows:

«The Company, on receiving on any Dealing Day (as this term is defined in the current Prospectus) requests to redeem Shares amounting to 10 per cent or more of the total number of Shares then in issue in any Sub-Fund shall not be bound to redeem on any such Dealing Day more than 10% of the number of Shares of any Sub-Fund in issue on such day. If the Company receives requests on any Dealing Day for redemption of a greater number of Shares, it may declare that such redemptions are deferred on a pro rata basis to the next following Dealing Day. On such Dealing Day such requests for redemption will be complied with in priority to later requests».

k) Amendment of Article 25, paragraph 1, as follows:

«The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December».

II. The present Extraordinary General Meeting has been convened by notices containing the agenda and published:

- in the Mémorial on the 24th of June 2004, number 644 and on the 9th of July 2004, number 707;
- in the Luxemburger Wort on the 24th of June 2004 and on the 9th of July 2004;
- by letters sent to the shareholders on the 5th of July 2004.

III. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the present Extraordinary General Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from the attendance list mentioned here above, that out of 1.345.034,214 outstanding shares, 14.038,67 shares are duly represented at the present general meeting.

A first Extraordinary General Meeting with the same agenda held on 22nd June 2004 before the undersigned notary, has not been validly constituted and has accordingly not been authorized to deliberate failing the required quorum.

The present meeting can validly decide on all the items of the agenda whatever the proportion of the represented capital may be.

After the foregoing has been approved by the Extraordinary General Meeting, the Extraordinary General Meeting (unanimously) took the following resolutions:

*First resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to change the denomination of the Company from JULIUS BAER MULTIFUND SICAV in JULIUS BAER MULTIFUND.

*Second resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to replace throughout the articles of incorporation the reference to «law of 30 March 1988» by «law of 20 December 2002» and «1988 Law» by «Law of 2002».

*Third resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 5, paragraph 2, as follows:

«The minimum capital of the Company shall be the equivalent in USD of one million two hundred and fifty thousand euros (1,250,000.- euros)».

*Fourth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 5, paragraph 4, as follows:

«Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes of shares (herein referred to as «class of shares» or «Sub-Fund») which may, as the board of directors shall determine, be denominated in different currencies and within each such class several categories of shares having specific features, such as distribution or accumulation shares or shares with specific fee structures or denominated in various currencies may be issued. The proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article 3 hereof in parts of open-ended or closed-ended undertakings for collective investment, in transferable securities or in other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities, as the board of directors shall from time to time determine in respect of each class of shares».

*Fifth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 10, paragraph 1, as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, every year on the second Tuesday in May at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the general meeting takes place on the following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require».

*Sixth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 11, paragraph 2, as follows:

«Each whole share of whatever class or category and regardless of the net asset value per share within the class or category, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message or in any other form determined by the board of directors».

*Seventh resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 14, paragraph 4 and 6, as follows:

«Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex or telecopier message or in any other form determined by the board of directors another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex or telefax or in any other form determined by the board of directors».

«The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are in attendance (which may be by way of a telephone conference call or video conference call or in any other form determined by the board of directors) or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall not have a casting vote in any circumstances».

*Eighth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 16 as follows:

«The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts necessary and useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors shall, based upon the compliance with the investment restrictions provided for by law, regulation or resolution of the board of directors and upon the principle of spreading of risks, have, inter alia, the power to determine the investment policy and investment restrictions applicable to each Sub-Fund».

*Ninth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 20, paragraph 1, as follows:

«The general meeting of shareholders shall appoint a «réviseur d'entreprises agréé» who shall carry out the duties prescribed by the Article 113 of the Law of 2002».

*Tenth resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 21, paragraph 3, as follows:

«The Company, on receiving on any Dealing Day (as this term is defined in the current Prospectus) requests to redeem Shares amounting to 10 per cent or more of the total number of Shares then in issue in any Sub-Fund shall not be bound to redeem on any such Dealing Day more than 10% of the number of Shares of any Sub-Fund in issue on such day. If the Company receives requests on any Dealing Day for redemption of a greater number of Shares, it may declare that such redemptions are deferred on a pro rata basis to the next following Dealing Day. On such Dealing Day such requests for redemption will be complied with in priority to later requests».

*Eleventh resolution*

The Extraordinary General Meeting resolves to amend Article 25, paragraph 1, as follows:

«The accounting year of the Company shall begin on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December».

There being no further items on the agenda, the present Extraordinary General Meeting is adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de JULIUS BAER MULTIFUND SICAV (la «Société»), une société d'investissement à capital variable, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 178 du 7 mars 2001.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Hermann Beythan, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nathalie Clément, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Madame Bärbel Frey, employée privée, demeurant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

*Ordre du Jour:*

(a) Modification de la dénomination de la Société de JULIUS BAER MULTIFUND SICAV en JULIUS BAER MULTIFUND.

(b) A travers l'ensemble des statuts de la Société la référence à la «loi du 30 mars 1988» sera remplacée par «loi du 20 décembre 2002» et «loi de 1988» sera remplacée par «loi de 2002».

(c) Modification de l'article 5, paragraphe 2, comme suit:

«Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars U.S. de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- euros)».

(d) Modification de l'article 5, paragraphe 4, comme suit:

«Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes (ci-après «classes d'actions» ou «Sous-fonds») qui peuvent, au choix du conseil d'administration, être libellées en devises différentes et endéans chaque classe, plusieurs catégories d'actions ayant des particularités spécifiques, telles que des actions de distribution ou de capitalisation ou ayant des structures de frais spécifiques ou libellés en différentes devises, peuvent être émises. Le produit de l'émission des actions de chaque classes est investi, conformément à l'article 3 des présentes, en des parts d'organismes de placement collectif ouverts ou fermés, en des valeurs mobilières ou en d'autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires ou à un type d'actions ou d'obligations tels que déterminés par le conseil d'administration pour chaque classe d'actions.»

(e) Modification de l'article 10, paragraphe 1, comme suit:

«L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, chaque année le deuxième mardi en mai à 10.00 heures. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale aura lieu le jour ouvrable à Luxembourg suivant cette date. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent».

(f) Modification de l'article 11, paragraphe 2, comme suit:

«Chaque action entière, quelle que soit la classe ou la catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ladite classe ou catégorie, a droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou message télécopié ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration, une autre personne comme son mandataire».

(g) Modification de l'article 14, paragraphes 4 et 6, comme suit:

«Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégraphe ou télégramme ou télex ou message télécopié ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration, un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou message télécopié ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration».

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs participe (soit par voie de conférence téléphonique ou de vidéo-conférence ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration) ou est représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président de la réunion n'aura en aucune circonstance une voix prépondérante».

(h) Modification de l'article 16 comme suit:

«Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus afin d'effectuer tous les actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a, sous condition du respect des restrictions d'investissements prévues par la loi, les règlements ou les résolutions du conseil d'administration et du principe de la diversification des risques, notamment le pouvoir de déterminer la politique d'investissement et les restrictions d'investissement applicables à chaque Sous-Fonds».

(i) Modification de l'article 20, paragraphe 1, comme suit:

«L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par l'article 113 de la Loi de 2002».

(j) Modification de l'article 21, paragraphe 3, comme suit:

«Si lors d'un Jour de Transaction (tel que défini dans le Prospectus actuel) la Société reçoit des ordres de rachat de 10 pour cent ou plus du nombre total d'actions émises dans un Sous-Fonds, elle ne sera pas tenue de racheter lors de ce Jour de Transaction plus de 10 pour cent du nombre d'actions d'un quelconque Sous-Fonds émises lors d'un tel jour. Lorsque la Société reçoit lors d'un Jour de Transaction déterminé des demandes de rachat pour un plus grand nombre d'Actions, elle peut reporter ces rachats sur une base proportionnelle au plus prochain Jour de Transaction. A ce Jour de Transaction, ces ordres de rachat seront traités en priorité par rapport à des ordres postérieurs».

(k) Modification de l'article 25, paragraphe 1, comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre».

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial en date du 24 juin 2004, numéro 644 et en date du 9 juillet 2004, numéro 707;
- au journal «Luxemburger Wort» en date du 24 juin 2004 et en date du 9 juillet 2004;
- par lettres envoyées aux actionnaires en date du 5 juillet 2004.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de la présente assemblée générale extraordinaire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur 1.345.034,214 actions en circulation, 14.038,67 actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

Une première assemblée ayant le même ordre du jour, tenue devant le notaire instrumentant en date du 22 juin 2004 n'a pu délibérer valablement pour défaut de quorum de présence.

La présente assemblée générale extraordinaire peut délibérer valablement quelque soit la portion du capital représentée.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, prend à [l'unanimité] des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la Société de JULIUS BAER MULTIFUND SICAV en JULIUS BAER MULTIFUND.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer la référence à la «loi du 30 mars 1988» par «loi du 20 décembre 2002» et «loi de 1988» par «loi de 2002».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5, paragraphe 2, comme suit:

«Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars U.S. de un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- euros)».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5, paragraphe 4, comme suit:

«Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, être de classes différentes (ci-après «classes d'actions» ou «Sous-fonds») qui peuvent, au choix du conseil d'administration, être libellées en devises différentes et endéans chaque classe, plusieurs catégories d'actions ayant des particularités spécifiques, telles que des actions de distribution ou de capitalisation ou ayant des structures de frais spécifiques ou libellés en différentes devises, peuvent être émises. Le produit de l'émission des actions de chaque classes est investi, conformément à l'article 3 des présentes, en des parts d'organismes de placement collectif ouverts ou fermés, en des valeurs mobilières ou en d'autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires ou à un type d'actions ou d'obligations tels que déterminés par le conseil d'administration pour chaque classe d'actions».

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 10, paragraphe 1, comme suit:

«L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, chaque année le deuxième mardi en mai à 10.00 heures. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale aura lieu le jour ouvrable à Luxembourg suivant cette date. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent».

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11, paragraphe 2, comme suit:

«Chaque action entière, quelle que soit la classe ou la catégorie à laquelle elle appartient, et quelle que soit la valeur nette par action dans ladite classe ou catégorie, a droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou message télécopié ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration, une autre personne comme son mandataire».

*Septième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 14, paragraphes 4 et 6, comme suit:

«Tout administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télégraphe ou télégramme ou télex ou message télécopié ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration, un autre administrateur comme son mandataire. Les administrateurs peuvent également voter par écrit ou par télégraphe, télégramme, télex ou message télécopié ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration».

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins une majorité des administrateurs participe (soit par voie de conférence téléphonique ou de vidéo-conférence ou par toute autre forme, telle que décidée par le conseil d'administration) ou est représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le président de la réunion n'aura en aucune circonstance une voix prépondérante».

*Huitième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 16 comme suit:

«Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus afin d'effectuer tous les actes nécessaires et utiles à l'accomplissement de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration a, sous condition du respect des restrictions d'investissements prévues par la loi, les règlements ou les résolutions du conseil d'administration et du principe de la diversification des risques, notamment le

pouvoir de déterminer la politique d'investissement et les restrictions d'investissement applicables à chaque Sous-Fonds».

*Neuvième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 20, paragraphe 1, comme suit:

«L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations telles que prévues par l'article 113 de la Loi de 2002».

*Dixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 21, paragraphe 3, comme suit:

«Si lors d'un Jour de Transaction (tel que défini dans le Prospectus actuel) la Société reçoit des ordres de rachat de 10 pour cent ou plus du nombre total d'actions émises dans un Sous-Fonds, elle ne sera pas tenue de racheter lors d'un quelconque Jour de Transaction plus de 10 pour cent du nombre d'actions d'un quelconque Sous-Fonds émises lors d'un tel jour. Lorsque la Société reçoit lors d'un Jour de Transaction déterminé des demandes de rachat pour un plus grand nombre d'Actions, elle peut reporter ces rachats sur une base proportionnelle au plus prochain Jour de Transaction. A ce Jour de Transaction, ces ordres de rachat seront traités en priorité par rapport à des ordres postérieurs».

*Onzième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 25, paragraphe 1, comme suit:

«L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le 31 décembre».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est clôturée et ce procès-verbal signé par les membres du bureau de l'assemblée générale extraordinaire et par le notaire.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Beythan, N. Clément, B. Frey, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2004, vol. 144S, fol. 56, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2004.

*G. Lecuit.*

(062603.3/220/347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2004.

**FGF LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 85.016.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 7 juin 2004, le mandat du Commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprise, 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg a été renouvelé pour une période de trois ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Luxembourg, le 9 juin 2004.

*Pour FGF LUX S.A.*

*C. Speeche / K. van Baren*

*Administrateur B / Administrateur B*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03439. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048654.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**SCHILDAEL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 60.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.*

*Administrateur / Administrateur*

*A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.*

*Gérant / Gérant*

*E. Patteet / J.P. Van Keymeulen*

*Administrateur-délégué / Administrateur-délégué*

(048365.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.



**INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 41.865.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2004.

Signature.

(064992.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.  
H. R. Luxemburg B 41.865.

Gemäss einem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A. vom 30. Juni 2004, haben die Aktionäre das Ergebnis des Geschäftsjahres 2003 genehmigt.

Den Verwaltungsratsmitgliedern, dem Geschäftsführer Herrn Dr. Novak, sowie dem Wirtschaftsprüfer, wurde Entlastung für die Ausübung ihrer Tätigkeit für das Geschäftsjahr 2003 erteilt.

Die Generalversammlung bestätigt die Mitglieder des Verwaltungsrates:

- Detlev Bremkamp

Vorstandsmitglied der ALLIANZ Aktiengesellschaft  
(Vorsitzender)

- Klaus Otto Bick

Direktor der ALLIANZ Versicherungs-AG  
(stellvertretender Vorsitzender)

- Dr. Helmut Perlet

Vorstandsmitglied der ALLIANZ Aktiengesellschaft  
- Dr. Volker Stüven

Direktor der ALLIANZ Versicherungs-AG

für die Dauer eines Jahres, bis nach der jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2005.

Ebenso wurde die Ernennung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG AUDIT, Réviseurs d'Entreprise als Wirtschaftsprüfungsgesellschaft für ein Jahr, bis nach der jährlichen ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2005, bestätigt.

Für gleichlautenden Auszug

A. Marc

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, réf. LSO-AT01174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(065003.3/253/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2004.

---

**DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.  
R. C. Luxembourg B 45.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004 a pris connaissance de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Karl Reinert et Jean Meyer.

Lors de cette même Assemblée, Monsieur Olaf van Remmen, avec adresse professionnelle au 60, avenue du Péage, B-1200 Bruxelles et Monsieur Gerhard Roth, avec adresse professionnelle au 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Ensuite, le mandat aux fonctions d'administrateur de Monsieur Ulrich Tüchter a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Enfin, le mandat du Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, société civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZ S.A.

E. Bruin

Fondé de pouvoirs

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048645.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SOCFINDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 9.571.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048318.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**MOPOLI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 20.720.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048321.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**VIMAFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Howald, 175, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 37.461.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 18 juin 2004.

VIMAFRA, S.à r.l.

Signature

(048485.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**GEBRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 10-12, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 83.413.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03600, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048536.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**LUXEMBOURG DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 83.348.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 2 juin 2004 que:

- Madame Dr. Katalin Ughy, demeurant à H-1196 Budapest, Jahn Fu 187 remplace l'administrateur démissionnaire Monsieur Attila Joó, docteur en droit, demeurant à H-1112 Budapest, Menyecske u. 23, auquel l'assemblée accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat et sa gestion jusqu'à cette date.

La durée du mandat expire à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Luxembourg, le 2 juin 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04478. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048678.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**GENERALE SOLS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 33, route d'Echternach.  
R. C. Luxembourg B 55.752.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 18 juin 2004.

Signature.

(048539.1/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**HPM INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 26, Montée de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 92.924.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(048595.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**BEMAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 68.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(048653.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**CODISCO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 96.113.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(048649.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ERA INTERMEDIA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 64.831.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 11 juin 2004*

1. Le siège social de la société a été transféré du 9-11, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 79, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(048648.3/815/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SCARAMOUCHE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 66.166.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2004 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

*a) administrateurs*

- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

*b) commissaire aux comptes*

- Monsieur Lou Huby, directeur honoraire de la Communauté Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2009.

Luxembourg, le 21 mai 2004.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, réf. LSO-AR00427. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048658.3/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**KSA, Société à responsabilité limitée,  
(anc. KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS, Société civile particulière).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 101.194.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Roger Molitor, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,  
ici représenté par Monsieur Gérard Wagner, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,  
en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 7 avril 2004.

2) Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représenté par Monsieur Gérard Wagner, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 7 avril 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes,

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'ils sont les seuls associés actuels de la société KPMG SERVICES ADMINISTRATIFS, avec siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 5 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 494 du 29 octobre 1992;

- Qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et qu'ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en KSA et de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

**Art. 2.** La société prend la dénomination de KSA, société civile particulière.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de donner à la société une durée illimitée et de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un euros six cents (21,06 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux mille quatre cent soixante-dix-huit euros quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94 EUR) à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), sans émission de parts nouvelles, par versement en espèces d'un montant de vingt et un euros six cents (21,06 EUR) par les associés actuels au prorata de leur participation dans la société.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'attribuer aux parts une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) par part.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide d'échanger les cent (100) parts existantes sans désignation de valeur nominale contre cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille euros (10.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), par l'émission de quatre cents (400) parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

*Souscription et libération*

Les comparants aux présentes, représentés comme dit ci-dessus, déclarent souscrire les quatre cents (400) parts sociales comme suit:

- cent trente-deux parts nouvelles (132) par Monsieur Jean-Claude Lucius, prénommé, représenté comme dit ci-avant,

- deux cent soixante-huit parts nouvelles (268) par Monsieur Roger Molitor, prénommé, représenté comme dit ci-avant,

et déclarent les libérer intégralement par des versements en espèces de sorte que la somme de dix mille euros (10.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui sont détenues comme suit:

1) Monsieur Roger Molitor, expert-comptable, demeurant professionnellement à:

L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans: trois cent trente-cinq parts sociales. . . . . 335

2) Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, demeurant professionnellement à:

L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie: cent soixante-cinq parts sociales . . . . . 165

Total: cinq cents parts sociales. . . . . 500

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de transformer la société en société à responsabilité limitée et de procéder à une refonte complète des statuts qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de KSA, société à responsabilité limitée.

**Art. 3.** L'objet de la société est la prestation de services administratifs au sens le plus large.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser ou de compléter l'objet ci-avant mentionné.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, qui sont détenues comme suit:

1) Monsieur Roger Molitor, expert-comptable, demeurant professionnellement à:

L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans: trois cent trente-cinq parts sociales. . . . . 335

2) Monsieur Jean-Claude Lucius, expert-comptable, demeurant professionnellement à:

L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie: cent soixante-cinq parts sociales . . . . . 165

Total: cinq cents parts sociales. . . . . 500

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Les dispositions qui précèdent seront applicables à tous les cas de cession, même à celles qui auraient lieu par adjudication publique, en vertu d'une décision de justice ou autrement.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant sont déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier octobre d'une année au trente septembre de l'année suivante.

**Art. 16.** Chaque année, au trente septembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de confirmer le mandat du gérant unique, Monsieur Gérard Wagner, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, né le 17 juin 1952 à Grevenmacher, pour une durée indéterminée.

Il a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Wagner, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 8.- Reçu 100,21 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(047723.3/220/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

### **INTERNATIONAL COMMERCIAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 79.140.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04834, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048620.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

### **PREMIER FARNELL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.762.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PREMIER FARNELL INTERNATIONAL, S.à r.l., («the Company»), having its registered office in 54 boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L 2210 Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary on 15 September 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 916 on 2 December 1999.

The Articles of Association of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary on 12 November 1999, published in the Mémorial C no 39 on 12 January 2000, by a deed of the undersigned notary on 22 May 2000, published in the Mémorial C no 785 on 26 October 2000, by a deed of the undersigned notary on 8 May 2003, published in the Mémorial C no 687 on 1 July 2003, and by a second deed of the undersigned notary on 8 May 2003, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The extraordinary general meeting is opened at 5.30 p.m. by Mr Michel Bulach, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Chairman.

The Meeting appoints as Secretary of the Meeting M<sup>e</sup> François Brouxel, lawyer, residing in Luxembourg.

The Chairman and the Secretary constitute the Board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet, which, having been signed by the members present and the proxyholders representing the members, as well as by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The Chairman declares and requests the notary to act that:

I. The subscribed capital of the Company is EUR 121,841,900.- divided into 1,218,419 corporate units with a par value of EUR 100.- each.

II. According to the attendance list, the company INONE HOLDINGS LIMITED (formerly known as DIALOGUE DISTRIBUTION LIMITED), being the sole member representing the entire subscribed capital of the Company, is validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been any prior convening notice.

III. The agenda of the meeting is the following:

1. Correction of the wording of Article 5 of the Articles of Association of the Company as amended in the second extraordinary general meeting held on 8 May 2003;

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 81,669,500.- in order to bring it from its current amount of EUR 121,841,900.- to the new amount of EUR 40,172,400.- by reduction of the par value of the units through the setting-off of the negative reserve of an amount of EUR 81,669,500.-;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 35,427.- in order to bring it from the amount of EUR 40,172,400.- to the new amount of EUR 40,207,827.- by increase of the par value of the units through the reduction of the legal reserve for an amount of EUR 35,427.-;

4. Amendment to Article 5 of the Articles of Association of the Company to reflect the above reduction and increase of share capital;

5. Any other business.

IV. The meeting of the members having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted and convened, waiving as far as necessary any right to prior convening notice, deliberated and passed the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to correct the wording of Article 5 of the Articles of Association of the Company as amended in the second extraordinary general meeting held on 8 May 2003, which should read as follows:

«The subscribed capital is fixed at EUR 121,841,900.- (one hundred twenty-one million eight hundred forty-one thousand nine hundred euros) divided into 1,218,419 (one million two hundred eighteen thousand four hundred nineteen) units with a par value of EUR 100.- (one hundred euros) each».

The general meeting takes note that the sole member representing the entire subscribed capital of the Company has changed its name from DIALOGUE DISTRIBUTION LIMITED to INONE HOLDINGS LIMITED.

*Second resolution*

The general meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 81,669,500.- in order to bring it from its current amount of EUR 121,841,900.- to the new amount of EUR 40,172,400.- by reduction of the par value of the units through the setting-off of the negative reserve of an amount of EUR 81,669,500.-.

*Third resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35,427.- in order to bring it from the amount of EUR 40,172,400.- to the new amount of EUR 40,207,827.- by increase of the par value of the units through the reduction of the legal reserve for an amount of EUR 35,427.-.

The existence and the value of said negative reserve and said legal reserve have been certified to the notary by a balance sheet of the company dated on January 31, 2004, and confirmed today by the members of the board of the meeting.

*Fourth resolution*

The general meeting resolves to amend Article 5 of the Articles of Association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«The subscribed capital is fixed at EUR 40,207,827.- (forty million two hundred seven thousand eight hundred twenty-seven euros) divided into 1,218,419 (one million two hundred eighteen thousand four hundred nineteen) units with a par value of EUR 33.- (thirty-three euros) each».

*Expenses*

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present meeting, is estimated at one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed has been drafted in English followed by a German translation and that in case of divergence between the English and the German texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendundvier, am sechszwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Gérard Lecuit, mit Amtssitz in Luxemburg.



Wurde eine ausserordentliche Generalversammlung der Gesellschafter der Gesellschaft PREMIER FARNELL INTERNATIONAL, S.à r.l., («die Gesellschaft»), einer Gesellschaft mit eingetragenem Sitz in 54 boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, L 2210 Luxemburg, die durch eine Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 15. September 1999 gegründet wurde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 916 am 2. Dezember 1999, abgehalten.

Die Gesellschaftssatzung wurde abgeändert durch die Urkunden des unterzeichnenden Notars vom 12. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 39 am 12. Januar 2000, vom 22. Mai 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 785 am 26. Oktober 2000, vom 8. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 687 am 1. Juli 2003 und von einer zweiten, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, veröffentlichten, Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 8. Mai 2003.

Die ausserordentliche Generalversammlung wird um 17.30 Uhr, unter dem Vorsitz von Herrn Michel Bulach, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, eröffnet.

Die Versammlung ernennt Herrn François Brouxel, Rechtsanwalt, mit Wohnsitz in Luxemburg, zum Sekretär.

Der Vorsitzende und der Sekretär begründen den Vorstand der Versammlung.

Der auf diese Weise begründete Vorstand stellt die Anwesenheitsliste auf, welche von einem jeden anwesenden Gesellschafter, sowie von einem jedem Bevollmächtigten eines Gesellschafters, vom Versammlungsvorstand und dem Notar unterzeichnet wird. Die Anwesenheitsliste wird zusammen mit den Vertretungsvollmachten dem gegenständlichen Protokoll als Anlage beigefügt.

Der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar zu beurkunden, dass:

I. Das gezeichnete Gesellschaftskapital EUR 121.841.900,- beträgt, eingeteilt in 1.218.419 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,-.

II. Aus der Anwesenheitsliste hervor geht, dass die Gesellschaft INONE HOLDINGS LIMITED (ehemals bekannt als DIALOGUE DISTRIBUTION LIMITED), die als einzige Gesellschafterin das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält, in der gegenwärtigen Versammlung wirksam vertreten ist. Die Generalversammlung kann demnach über alle auf der Tagesordnung aufgeführten Angelegenheiten wirksam beraten und beschliessen, ohne dass es einer vorhergehenden Ladung bedarf.

III. Die Generalversammlung befasst sich mit der folgenden Tagesordnung:

1. Berichtigung des Wortlautes des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung, in der, durch die zweite ausserordentliche Generalversammlung vom 8. Mai 2003, abgeänderten Form;

2. Reduzierung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 81.669.500,-, um es vom jetzigen Betrag von EUR 121.841.900,- auf EUR 40.172.400,- zu verringern, durch Reduzierung des Nennwertes jedes Anteils mittels eines Ausgleichs der negativen Rücklage in Höhe von EUR 81.669.500,-;

3. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von EUR 35.427,-, um es vom Betrag von EUR 40.172.400,- auf den neuen Betrag von EUR 40.207.827,- zu erhöhen, durch Erhöhung des Nennwertes jedes Anteils mittels einer Verringerung der gesetzlichen Rücklage um einen Betrag von EUR 35.427,-;

4. Anpassung des Artikels 5 der Satzung, um die obige Reduzierung und Erhöhung des Gesellschaftskapitals zum Ausdruck zu bringen;

5. Verschiedenes.

IV. Nachdem die Generalversammlung den, vom Vorsitzenden abgegebenen, Erklärungen zugestimmt hat und sich selbst als ordnungsgemäss begründet und einberufen erachtet hat und, soweit wie es notwendig ist, sich jeglichen Anspruchs auf vorherige Ladung begeben hat, hat die Generalversammlung nach erfolgter Beratung folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Wortlaut des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung, in der durch die zweite ausserordentliche Generalversammlung vom 8. Mai 2003 abgeänderten Form, zu ändern, der wie folgt lauten soll:

«Das gezeichnete Kapital beträgt EUR 121.841.900,- (hunderteinundzwanzig Millionen achthunderteinundvierzigtausendneuhundert Euro), eingeteilt in 1.218.419 (eine Million zweihundertachtzehntausendvierhundertneunzehn) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (hundert Euro) pro Anteil».

Die Generalversammlung nimmt Notiz von dem Umstand, dass die einzige Gesellschafterin, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital hält, ihren Namen von DIALOGUE DISTRIBUTION LIMITED in INONE HOLDINGS LIMITED geändert hat.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 81.669.500,- zu reduzieren, um es vom jetzigen Betrag von EUR 121.841.900,- auf den neuen Betrag von EUR 40.172.400,- zu verringern, durch Reduzierung des Nennwertes jedes Anteils mittels eines Ausgleichs der negativen Rücklage in Höhe von EUR 81.669.500,-.

#### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 35.427,- zu erhöhen, um es vom Betrag von EUR 40.172.400,- auf den neuen Betrag von EUR 40.207.827,- zu erhöhen, durch Erhöhung des Nennwertes jedes Anteils mittels einer Verringerung der gesetzlichen Rücklage um einen Betrag von EUR 35.427,-.

Die Existenz und der Wert vorgenannter negativen Rücklage und vorgenannter gesetzlichen Rücklage wurden dem Notar nachgewiesen mittels einer Bilanz der Gesellschaft zum 31. Januar 2004 und heute durch den Versammlungsvorstand bestätigt.

## Vierter Beschluss

Um die obige Reduzierung und Erhöhung des Gesellschaftskapitals zum Ausdruck zu bringen, beschliesst die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung anzupassen, der künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Das gezeichnete Kapital beträgt EUR 40.207.827,- (vierzig Millionen zweihundertundsiebentausendachthundertsiebenundzwanzig Euro) festgelegt, eingeteilt in 1.218.419 (eine Million zweihundertachtzehntausenvierhundertundneunzehn) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 33,- (dreiunddreissig Euro)»

## Kosten

Die Höhe der von der Gesellschaft zu begleichenden Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, die anlässlich der gegenständlichen Versammlung entstehen, werden auf ungefähr eintausendfünfhundert Euro (1.500,- EUR) geschätzt.

Da sämtliche Tagesordnungspunkte behandelt wurden, wird die Sitzung geschlossen.

Hierüber wurde die Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am eingangs dieses Dokuments erwähnten Datum.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der vorgenannten erschienenen Personen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Fassung massgebend sein soll.

Nachdem den erschienenen Personen das Dokument vorgelesen wurde, haben die Vorstandsmitglieder mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bulach, F. Brouxel, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 9. Juni 2004.

G. Lecuit.

(047165.3/220/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

**PREMIER FARNELL INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 71.762.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 9 juin 2004

G. Lecuit

Notaire

(047168.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

**123 LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Kirchberg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 55.215.

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme 123 LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue au siège social de la société le 16 avril 2004 que:

1. L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Milchior et Monsieur Jean-Marie Fersing et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et a décidé de nommer la société de droit français ETAM S.A. représentée par Monsieur Jean-Claude Darrouzet, en tant qu'administrateur de la société.

2. L'assemblée a décidé de renouveler le mandat des commissaires de la société, à savoir la SPRL VAN CAUTER CONSTANTIN (rue des Jardiniers 21 à L-1835 Luxembourg) et la société KPMG (Allée Scheffer 31 à L-2520 Luxembourg) et ce, jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur les comptes de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour requisition

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2004, réf. LSO-AQ05640. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048271.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**NATIONWIDE GLOBAL SERVICES E.I.G. (NGS), Groupement d'Intérêt Economique.**

Registered office: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.

R. C. Luxembourg C 63.

*Signature powers as at 1st February 2004*

The following resolution with respect to signature authority has been approved by the sole manager of NATIONWIDE GLOBAL SERVICES E.I.G. on February 2004.

This authority shall void and replace any other binding authority that was previously granted.

*I. General Binding Authority*

All financial commitments, expenses and banking orders incurred as a result of the Company's day-to-day operations require the signature of two authorised persons, each belonging to the categories listed in appendix, in accordance with the following terms:

Amount less or equal to (in EUR)	First signature	Second signature for approval
10,000	A, B, B', C, D, E	A, B, B', C, D, E
50,000	A, B, B', C, D	A, B, or B'
250,000	A, B, B', C	A, B, or B'
4,000,000	A, B, or B'	A
Over 4,000,000	A (other than David A. Diamond)	David A. Diamond

Each time there is no determined amount of commitment, the company is validly bound by the joint signature of any two members of categories A, B, B', C or D with a least one Level A.

*II. Special Binding Authority*

A. Endorsement of cheques received in any amount in favor of the company's bank account.

In this respect, an individual signature authority is granted to all authorized persons belonging to categories A, B, B', C, D or E.

B. Transactions executed on the company's bank accounts

Type of Transactions	First signature	Second signature for approval
1. To do any wire transfer between bank account of the Company without any limit of amount	Cbis	A, B or Cbis
2. To do short term deposits with bank with which the Company has bank accounts subject to a maturity below 1 year (without any limit of amount).	Cbis	-
3. To initiate by phone any purchase and sale of money-markets funds with banks with which the Company has bank accounts (without any limit of amount).	Cbis	-
4. To initiate by phone any spot transaction on the currency market subject to that each transaction is below EUR 25,000.-	Cbis	-
5. To confirm in writing operations carried out according to special powers granted in the above 2, 3 and 4.	Cbis	A or B

**Suit la traduction en français:***Pouvoirs de signature*

La résolution suivante relative aux pouvoirs de signature a été approuvée par l'associé unique de NATIONWIDE GLOBAL SERVICES E.I.G. le 1<sup>er</sup> février 2004.

Ces pouvoirs de signature annulent et remplacent tout autres pouvoirs de signature antérieurement accordés.

*I. Pouvoir de signature général*

Tous les engagements financiers, frais ou opérations bancaires encourus, résultant de la gestion journalière de la Société, exigent la signature de deux personnes fondées de pouvoir. Toute personne fondée de pouvoir appartient à la liste des catégories fixée à l'annexe conformément aux conditions suivantes:

Montant inférieur ou égal (en EUR)	Première signature	Deuxième signature pour accord
10.000	A, B, B', C, D, E	A, B, B', C, D, E
50.000	A, B, B', C, D	A, B, or B'
250.000	A, B, B', C	A, B, or B'
4.000.000	A, B, or B'	A
Supérieur à 4.000.000	A (autre que David A. Diamond)	David A. Diamond

A chaque fois que le niveau d'engagement n'est pas déterminé, la Société est valablement engagée par la signature de deux membres appartenant aux catégories A, B, B', C ou D avec au moins un niveau A.

*Pouvoir de signature spécial*

A. Endossement de chèques pour tout montant pour le compte bancaire de la Société.

A cet égard, un pouvoir de signature est accordé à toutes les personnes fondées de pouvoir appartenant au niveaux A, B, B', C, D ou E.

B. Transactions effectuées sur les comptes bancaires de la Société.

Type de Transactions	1 <sup>ère</sup> signature	2 <sup>ème</sup> signature pour accord
1. Ordre de virement entre comptes bancaires de la Société pour un montant illimité	Cbis	A, B or Cbis
2. Dépôt à court terme avec la banque ou la Société possède des comptes bancaires, arrivant à échéance dans un délai inférieur à un an (pour un montant illimité)	Cbis	-
3. Achat et Vente par téléphone des fonds du marché monétaire (pour un montant illimité) avec les banques où la Société possède des comptes	Cbis	-
4. Déclencher une opération au comptant sur le marché des devises, dépendant du montant de l'opération qui ne peut être supérieur à EUR 25.000,-	Cbis	-
5. Confirmer par écrit les opérations exécutées d'après les pouvoirs extraordinaires accordés sous 2, 3 et 4.	Cbis	A or B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

NATIONWIDE GLOBAL SERVICES E.I.G.

Signature

*Appendix to the Signing Authority List of Authorised Signatures as of February 2004*

Categorie A:

Diamond David  
 Uszpolewicz Adam  
 Currie Daniel  
 Lammerant Serge  
 Bissen Marie-Brigitte  
 Nocco Brian

Categorie B:

Gledhill Judith  
 Beckers Marc  
 Janssens Paul  
 Sablot Philippe  
 De Thomas Ronald  
 Cuchet Thierry  
 Pittomvils Eric  
 Deroy Josée  
 De Boeck Maria  
 Dove Carol  
 Murphy Daniel J.

Categorie B':

Goos Peter  
 Raine Steven  
 Lauridsen Flemming

Categorie C:

Griffin Julie  
 Musyck Christian  
 Walters Ronald Lee  
 Mulligan Timothy  
 Ferri James  
 Ahdach Mohamed  
 Hodgson Tracey  
 Dierckx Patrick  
 Campori Stéphane  
 Martin Benoît  
 Keserovic Milenko

Dieudonné Alain  
 Catégorie Cbis:  
 De Thomas Ronald  
 Mulligan Timothy  
 Dierckx Patrick  
 Campori Stéphane  
 Javre Sophie  
 Catégorie D:  
 Cox Bruno  
 Subcleff Flemming  
 Everaerts Guido  
 Chenuel Christine  
 De Kerchove Nathalie  
 Catégorie E:  
 Pillot Esther  
 Madsen Mette Munk  
 Holm Henriette  
 Andersen Karen  
 Giot Gregory  
 Daz Christophe  
 Steenkiste Nico  
 Ducharme Anne-Sophie  
 Ramirez Jean-François

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03821. – Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(047818.2//141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**VAL SAINTE CROIX FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 78.467.

Conformément à l'article 79 § 1 de la loi du 10 août 1915, le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048621.3/850/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04916, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HVB ALTERNATIVE PROGRAM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048674.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 83.748.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04896, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour HVB ALTERNATIVE PROGRAM INDEX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048671.3/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ANISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 83.092.

Le bilan au 14 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

(048644.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FORTFINLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 86.976.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03436, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour FORTFINLUX S.A., Société Anonyme*

C. Speecke / K. Van Baren

*Administrateur / Administrateur*

(048696.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**NORTH CALOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9184 Schrondweiler, 9, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 86.394.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 juin 2004, réf. DSO-AR00067, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, le 16 juin 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(048662.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SUEZ LUX GLOBAL SERVICES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 40.636.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04403, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048672.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**FGF LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 85.016.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03438, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour FGF LUX S.A., Société Anonyme*

C. Speecke / K. van Baren

*Administrateur B / Administrateur B*

(048698.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ANAI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.319.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048699.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**CENTSIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 89.923.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03377, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048700.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**LEUDELANGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.723.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03368, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature.

(048701.3/312/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ANDROMEDE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.594.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048750.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ATHENA II ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.418.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048744.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**GELINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 53.199.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03779, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048712.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ACTIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 50.463.

Le bilan au 29 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048727.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ATHENA ADVISORY S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 47.020.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048742.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SOGEFILUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 20.142.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04561, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048747.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**VANDEMOORTELE INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 26.864.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048725.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ASUVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 81.000.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048724.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**INDUSTRIAL RE S.A. MUSINI, Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 36.702.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03778, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048715.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---



**ATOUT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.870.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2004*

*Quatrième résolution: Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03774. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048709.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ERAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 35.721.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03781, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048718.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SECURISK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 57.005.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03782, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048721.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**CONSTANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.522.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04053, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048711.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**ASELE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.833.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(048714.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**EMETH HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 101.186.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le quatre juin.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1.- La société CLEMOK HOLDINGS LTD, ayant son siège social à The CPS Penthouse, The Emporium Building, St-Louis St., Msida MSD06, Malte,

dûment représentée par Monsieur David Salama, administrateur de société, demeurant à CH-3963 Crans-Montana, Chalet Danga, Chemin des Bâlois (Suisse), en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée en date du

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2.- Monsieur Yariv Elbaz, gérant de société, demeurant à CH-1206 Genève, 5, rue Albert Gos (Suisse).

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de EMETH HOLDINGS S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

**Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le conseil d'administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre et/ou de souscrire à des obligations, de contracter et/ou d'accorder des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs de catégorie A ou par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président.

### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 1<sup>er</sup> juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent (10%) du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société CLEMOK HOLDINGS LTD, prédésignée, trois mille soixante-neuf actions; . . . . .	3.069
2.- Monsieur Yariv Elbaz, préqualifié, trente et une actions; . . . . .	31
<b>Total: trois mille cent actions . . . . .</b>	<b>3.100</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, tel que modifié ultérieurement, sont remplies.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cent cinquante euros (1.550,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

##### Catégorie A:

- Monsieur Yariv Elbaz, gérant de société, né à Casablanca (Maroc), le 28 février 1976, demeurant à CH-1206 Genève, 5, rue Albert Gos (Suisse);
- Monsieur David Salama, administrateur de société, né à Paris (France), le 7 octobre 1969, demeurant à CH-3963 Crans Montana, Chalet Danga, Chemin des Bâlois (Suisse);

##### Catégorie B:

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né à Cahors (France), le 14 février 1964, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;
- Monsieur Alain Heinz, employé privé, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Salama, Y. Elbaz, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, vol. 143S, fol. 86, case 7.- Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

G. Lecuit.

(047446.3/220/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**SABOTIC S.C.I., Société Civile Immobilière.**  
Siège social: L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.  
R. C. Luxembourg E370.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le premier juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Nedzad Sabotic, cuisinier, né à Dobrodole (Yougoslavie), le 2 janvier 1972, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill;

2.- Madame Ajsa Mujevic, sans état, né à Rozaje (Yougoslavie), le 2 août 1973, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill;

3.- Monsieur Resad Sabotic, installateur, né à Ivangrad (Yougoslavie), le 10 janvier 1969, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill;

4.- Madame Almera Durovic, sans état, née à Bijelo Polje (Yougoslavie), le 8 mars 1975, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de SABOTIC S.C.I.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires décidant à la majorité des voix et des participations.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

**Art. 10.** Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois/quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

**Art. 11.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Souscription et libération du capital*

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter qu'ils souscrivent les cents parts comme suit:

1.- Monsieur Nedzad Sabotic, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
2.- Madame Ajsa Mujevic, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3.- Monsieur Resad Sabotic, prénommé, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
4.- Madame Almera Durovic, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25

Total: cent parts sociales . . . . . 100

Le fonds social de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) a été mis à disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelques forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cents euros (EUR 700,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les prédits associés se réunissant en assemblée générale, nomment gérants de la société:

- Monsieur Nedzad Sabotic, cuisinier, né à Dobrodole (Yougoslavie), le 2 janvier 1972, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill;

- Monsieur Resad Sabotic, installateur, né à Ivograd (Yougoslavie), le 10 janvier 1969, demeurant à L-4042 Esch-sur-Alzette, 72, rue du Brill.

La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.  
Le siège de la société est fixé à L-4249 Esch-sur-Alzette, 23, rue de Montpellier.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Sabotic, A. Mujevic, R. Sabotic, A. Durovic, F. Kesslerer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juin 2004, vol. 898, fol. 40, case 12.— Reçu 25 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 juin 2004.

F. Kesslerer.

(047439.3/219/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

### **QUADRUS INDUSTRIES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 25.924.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinald Loutsch, sous-directeur principal, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Marc Hyvrier, administrateur de sociétés, demeurant à F-26160 Portes en Valdaine, Quartier le Château,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société QUADRUS INDUSTRIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, a été constituée suivant acte notarié en date du 29 avril 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 235 du 27 août 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1<sup>er</sup> août 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 248 du 19 septembre 1988,

- que le capital social de la société QUADRUS INDUSTRIES S.A. s'élève actuellement à trois millions deux cent vingt-deux mille six cent quinze euros quatre-vingt-deux cents (3.222.615,82 EUR), avant la conversion automatique à cent trente millions de francs (130.000.000,- frs) représenté par cent trente mille (130.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000.- frs) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Marc Hyvrier, prénommé, étant devenu seul propriétaire des actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme QUADRUS INDUSTRIES S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Monsieur Marc Hyvrier, prénommé, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société QUADRUS INDUSTRIES S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

- que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

de sorte que la liquidation de la société QUADRUS INDUSTRIES S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L- 2535 Luxembourg, 16 boulevard Emmanuel Servais,

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Loutsch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 9. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

G. Lecuit.

(047170.3/220/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

**NATSCH INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 83.064.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NATSCH INVESTMENTS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 96, route de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2001, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 54 en date du 10 janvier 2002.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marcello Ragnacci, retraité, né à Gubbio, Italie, le 29 mai 1946, demeurant à L-3542 Dudelange, 60, rue du Parc,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra Schmitz, employée privée, demeurant à L-3240 Bettembourg, 19, rue Michel Hack.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Svitlana Fatyeyeva, employée privée, demeurant à demeurant à E-03130 Santa Pola / Alicante, Calle Escandinavia 63 / 58.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Révocation des trois administrateurs, sans décharge.
- 2.- Révocation du commissaire aux comptes, sans décharge.
- 3.- Nomination de trois nouveaux administrateurs pour une durée de six ans.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.
- 5.- Démission de Monsieur Marcello Ragnacci, préqualifié, en tant que Fondateur de Pouvoir spécial de la société.
- 6.- Transfert du siège social à Luxembourg.
- 7.- Modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 8.- Fixation de l'adresse du siège social.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires, le notaire soussigné et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec la ou les procurations signées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée, et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée générale prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat les trois membres du Conseil d'Administration, à savoir:

- a) La société de droit luxembourgeois SOPROCOM S.A., actuellement sans siège social connu.
- b) la société BARON DE GRANDCHAMP LTD, avec siège social à GB-Salford M7 4AS, 39A, Leicester Road
- c) Monsieur Jean-Pierre Dupont, administrateur de sociétés, actuellement sans adresse, ni résidence connus.

L'assemblée générale décide expressément que les révocations de tous les administrateurs se fait sans décharge.

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans:

- a) Monsieur Marc Hilger, conseiller fiscal, né à Esch-sur-Alzette, le 29 avril 1949, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- b) Monsieur Romain Bontemps, réviseur d'entreprises, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- c) Monsieur Ronald Weber, réviseur d'entreprises, né à Maastricht, Pays-Bas, le 2 août 1953, demeurant professionnellement à Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes, à savoir:

BRITANNIX ACCOUNTANCY, avec siège social à GB-Salford M7 4AS, 39A, Leicester Road, sans lui accorder décharge.

*Quatrième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

La société ABAX AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale constate et admet la démission de Monsieur Marcello Ragnacci, préqualifié en sa fonction de Fondateur de Pouvoir spécial de la société.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège sociale à Luxembourg.

*Septième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** (...) Le siège social est établi à Luxembourg.» (...)

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse du siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.  
Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les frais et charges en rapport avec le présent acte resteront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état ou demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Ragnacci, S. Schmitz, S. Fatyeyeva, R. Schuman.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004, vol. 885, fol. 67, case 8.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 juin 2004.

R. Schuman.

(047937.3/237/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**NATSCH INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 83.064.

Constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juillet 2001, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C n° 54 en date du 10 janvier 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 10 juin 2004, en voie de publication.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 15 juin 2004.

R. Schuman.

(047939.3/237/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**HVB ALTERNATIVE PROGRAM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 58.241.

—

*Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Shareholders held in Luxembourg on 17 May 2004*

- The co-option of Messrs Gerhard Biasi and Alex Gruber in replacement of Messrs Alexander Schweickhardt and Rudolf Nemetschke is ratified;

- Messrs Gerhard Biasi, Alex Gruber, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio and André Schmit are re-elected as Directors for a new term of 1 year;

- KPMG AUDIT is re-elected as Authorised Auditor for a new period of 1 year;

- The interim dividends paid for the financial year ended December 31, 2003 are ratified.

**Suit la traduction française:**

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 17 mai 2004*

- La cooptation de Messieurs Gerhard Biasi et Alex Gruber en remplacement de Messieurs Alexander Schweickhardt et Rudolf Nemetschke est ratifiée;

- Messieurs Gerhard Biasi, Alex Gruber, Pierre Delandmeter, Serge D'Orazio et André Schmit sont réélus comme Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

KPMG AUDIT est réélue comme Réviseur d'entreprises agréé pour un nouveau mandat d'un an.

- Les dividendes intérimaires payés pour l'exercice social au 31 décembre 2003 sont ratifiés.

Certifié conforme et sincère

For HVB ALTERNATIVE PROGRAM

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR04912. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048303.3/526/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---



**WH SELFINVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.891.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of May.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WH SELFINVEST S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted under the name WARMOES HIRTZ S.A. by a deed of the undersigned notary, on August 19, 1998, published in the Mémorial, Recueil C no 803 of November 4, 1998. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on May 26, 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 785 of July 25, 2003.

The meeting was opened by Mr Wouter Warmoes, company director, residing in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mr Benoit Tassigny, lawyer, residing in B Nothomb (Belgium).

The meeting elected as scrutineer Mr Pascal Hirtz, company director, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of capital by an amount of 220,934.66 EUR to bring it from its present amount of 400,906.57 EUR to 621,841.23 EUR, by the issue of 82,663 new class A shares and 6,462 new class B shares with a nominal value of 2.47894 EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription of these 82,663 new class A shares and these 6,462 new class B shares and full payment by the current shareholders proportionally to their respective participations in the share capital, by incorporation into the capital of the share premium account of the company of the said amount of 220,934.66 EUR.

3. Amendment of article 5.1. of the by-laws.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of two hundred twenty thousand nine hundred thirty-four euros and sixty-six cents (220,934.66 EUR) to bring it from its present amount of four hundred thousand nine hundred and six euros and fifty-seven cents (400,906.57 EUR) to six hundred twenty-one thousand eight hundred forty-one euros and twenty-three cents (621,841.23 EUR), by the issue of eighty-two thousand six hundred and sixty-three (82,663) new class A shares, and six thousand four hundred and sixty-two (6,462) new class B shares with a nominal value of 2.47894 EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and allocation of the said new shares to the current shareholders proportionally to their respective participations in the share capital, by incorporation into the capital of the share premium account of the company of the said amount of two hundred twenty thousand nine hundred thirty four euros and sixty six cents (220,934.66 EUR).

The existence of the said share premium account has been certified to the undersigned notary by an interim balance sheet of the company dated on April 30, 2004.

Such balance sheet, after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend article 5.1. of the by-laws as follows:

«**Art. 5. 1. Subscribed capital.** The corporate capital is set at EUR 621,841.23 (six hundred twenty-one thousand eight hundred forty-one euros and twenty-three cents) divided into 232,663 class A shares and 18,187 class B shares, with a par value of EUR 2.47894 (two point four seven eight nine four euros) each.

The Company may redeem its own shares within the limits of the law».

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred euros (1,200.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxyholders of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WH SELFINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination WARMOES HIRTZ S.A. par acte du notaire instrumentant en date du 19 août 1998, publié au Mémorial Recueil C numéro 803 du 4 novembre 1998, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial C, numéro 785 du 25 juillet 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Wouter Warmoes, administrateur de société, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pascal Hirtz, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du Jour:*

1. Augmentation du capital social d'un montant de 220.934,66 EUR pour le porter de son montant actuel de 400.906,57 EUR à 621.841,23 EUR, par l'émission de 82.663 nouvelles actions de classe A et 6.462 nouvelles actions de classe B, d'une valeur nominale de 2,47894 EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription de ces 82.663 nouvelles actions de classe A et 6.462 nouvelles actions de classe B et libération de ces actions par les actuels actionnaires au prorata de leur participation dans le capital, par conversion dans le capital du compte prime d'émission de la société dans le capital de ce même montant de 220.934,66 EUR.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de deux cent vingt mille neuf cent trente-quatre euros et soixante-six cents (220.934,66 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille neuf cent six euros et cinquante-sept cents (400.906,57 EUR) à six cent vingt et un mille huit cent quarante et un euros et vingt-trois cents (621.841,23 EUR), par l'émission de quatre-vingt-deux mille six cent soixante-trois (82.663) nouvelles actions de classe A et six mille quatre cent soixante-deux (6.462) nouvelles actions de classe B, d'une valeur nominale de 2,47894 EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et attribution de ces actions nouvelles aux actionnaires actuels de la société proportionnellement à leur participation actuelle dans le capital de la société, par conversion dans le capital du compte prime d'émission de ce même montant de deux cent vingt mille neuf cent trente-quatre euros et soixante-six cents (220.934,66 EUR).

L'existence de ce dit compte prime d'émission a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un bilan intermédiaire de la société daté du 30 avril 2004.

Ce bilan, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts comme suit:

«**Art. 5.1. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 621.841,23 (six cent vingt et un mille huit cent quarante et un euros et vingt-trois cents) divisés en 232.663 actions de classe A et 18.187 actions de classe B, d'une valeur nominale de EUR 2,47894 (deux euros virgule quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-quatorze cent millièmes) chacune.

La société peut racheter ses actions dans les limites prévues par la loi».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Warmoes, B. Tassigny, P. Hirtz, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2004, vol. 143S, fol. 76, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004

G. Lecuit.

(047119.3/220/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**WH SELFINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.891.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004

G. Lecuit

Notaire

(047120.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**CAMADA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 80.769.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048764.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SC GROUP INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.977.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049000.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SC GROUP INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.536.300,-.**

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.977.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2004*

Gérants:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Christian Klausson, directeur, demeurant à Nico-Dostal Strasse 6, 5020 Salzburg, Austria

Signature de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05028. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048999.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**4C HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute.  
R. C. Luxembourg B 101.155.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) la société GREENGATE S.A. avec siège social à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 6 avril 2004, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le n° 100.178 et en cours de publication au Mémorial C;

ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 27 mai 2004, laquelle procuration après signature ne varietur par le représentant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

2) la société SAINT-JAMES, S.à r.l., avec siège social à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 25 mai 2004, en cours d'inscription au Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg et en cours de publication au Mémorial C.

ici représentée par Madame Marie-Thérèse Bukasa, prénommée, agissant en sa qualité de gérante de la société, habilitée à engager la société par sa signature individuelle.

Lesquel(le)s comparant(e)s ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils/elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de 4C HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales. Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparant(e)s préqualifié(e)s ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) la société GREENGATE S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2) la société SAINT-JAMES, S.à r.l., préqualifiée, Cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
<b>Total: trois cent dix actions . . . . .</b>	<b>310</b>

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparant(e)s préqualifié(e)s, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitué(e)s en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils/elles se reconnaissent dûment convoqué(e)s, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils/elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Carlo Arend, juriste, demeurant professionnellement à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, né le 24 septembre 1969 à Dudelange;
  - Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, née le 25 septembre 1977 à Liège,
  - la société GREENGATE S.A., préqualifiée;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société UNICONSEILS, S.à r.l., avec siège social à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 60.879.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé à 52 rue Haute, L-1718 Luxembourg.
- 6) L'assemblée générale nomme Monsieur Carlo Arend, préqualifié, administrateur délégué de la société qui sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et qui aura le pouvoir d'engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(046967.3/220/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

---

**GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 30.904.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04392, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048958.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GAMMA HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 30.904.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04394, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Signature.

(048956.3/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EFFI-SCIENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.617.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01917, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049007.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EFFI-SCIENCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 77.617.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AQ01914, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049002.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**INVELLECI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 67.240.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03587, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(048768.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**CREDIMMO CORP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 29, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 101.146.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société REGULAR HOLDING INVESTMENTS INC avec siège social à Po Box 3152, Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 502820;

2) La société TAMBAYRA HOLDINGS CORP. avec siège social à Po Box 3152, Road Town Tortola (BVI), inscrite au Registre des Sociétés de Road Town, Tortola (BVI) sous le n° 588716;

Les deux ici représentées par Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 17 mai 2004, lesquelles procurations après signature ne varient par le représentant et le notaire instrumentaire resteront annexés aux présentes pour être enregistrées au même temps.

Le(s)quel(le)s comparant(e)s ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils/elles vont constituer entre eux/elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CREDIMMO CORP S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, et elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, dans la mesure où la société sera considérée comme «Société de Participations Financières».

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) divisé en trois mille-deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983. Le capital de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex ou fax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou fax. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants

ou autres agents, actionnaires ou non. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s), actionnaires ou non, nommé(s) pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligible(s) et toujours révocable(s).

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le 2<sup>ème</sup> lundi du mois de juin à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq (5) jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription et libération*

Les comparant(e)s préqualifié(e)s ont souscrit aux actions créées comme suit:

1) La société REGULAR HOLDING INVESTMENTS INC, préqualifiée, mille six cents actions . . . . .	1.600
2) La société TAMBAYRA HOLDINGS CORP., préqualifiée, mille six cents actions . . . . .	1.600
Total: trois mille deux cent actions . . . . .	3.200

Les actions ont été libérées en espèces à concurrence de 100% de sorte que le montant de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparant(e)s préqualifié(e)s, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitué(e)s en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils/elles se reconnaissent dûment convoqué(e)s, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils/elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Marcel Dudkiewicz, consultant, demeurant à 29 rue du Fort Elisabeth, L- 1463 Luxembourg, né le 9 juin 1947 à Paris, de nationalité française;
  - La société REGULAR HOLDING INVESTMENTS INC, préqualifiée;
  - La société TAMBAYRA HOLDINGS CORP., préqualifiée;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
  - La société WURTH & ASSOCIES S.A. avec siège social au 5, rue Aldringen/B.P. 2540, L-1025 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 58.177.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.
- 5) Le siège social est fixé au 29, place de Paris/B.P. 2540, L-1025 Luxembourg.



6) L'assemblée générale nomme Monsieur Marcel Dudkiewicz, préqualifié, administrateur délégué de la société. Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, en vertu de l'article 6 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-T. Bukasa, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 21CS, fol. 32, case 11. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

G. Lecuit.

(046912.3/220/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2004.

### **HAGEN MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 101.183.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quatre, le sept juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PARTS INVEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S Luxembourg B 88.712, ici représentée par Monsieur Frédéric Cipolletti, employé privé, demeurant à L-3286 Bettembourg, 7, rue Antoine Zinnen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 mai 2004.

2. PARTNERS SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S Luxembourg B 89.823,

ici représentée par Monsieur Frédéric Cipolletti, prénoté,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 19 mai 2004.

Les procurations prémentionnées resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HAGEN MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les prestations de services, l'assistance administrative et la mise en relation de la clientèle.

La société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations, et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

#### **Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.  
La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.  
Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.  
Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Toutefois le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de juin à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. PARTS INVEST S.A., préqualifiée, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
2. PARTNERS SERVICES S.A., préqualifiée, une action . . . . .	1
Total: cent actions . . . . .	<u>100</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR)

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) PARTS INVEST S.A., préqualifiée,
  - b) PARTNERS SERVICES S.A., préqualifiée,
  - c) PROLUGEST S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S Luxembourg B 90.772.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
CORBEL & ASSOCIES, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl (R.C. Luxembourg B 85.586).
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2009.
5. Le siège social de la société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
6. L'Assemblée nomme PROLUGEST S.A., prénommée, administrateur-délégué de la société en vertu de l'article 10 des statuts.

Elle sera chargée de la gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion et pourra engager la société en toutes circonstances par sa seule signature concernant les matières de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Cipolletti, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2004, vol. 143S, fol. 86, case 9.— Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

G. Lecuit.

(047458.3/220/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2004.

**T.D.I. (TYRES DISTRIBUTION INTERNATIONAL) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 97.893.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2003 que:

- 1- MD II Sprl, ayant son siège social à B-4432 Alleur, avenue de l'Expansion 6;  
Monsieur Alexandre Martens, demeurant à B-4031 Angleur, Drève des Aulnes 16;  
Monsieur Jean-Marie d'Aout, demeurant à B-4000 Liège, rue Saint Laurent 185;  
JEAN HECK Sprl, ayant son siège social à B-4701 Eupen, Siebeponisweg 12.

ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

2- Monsieur Alexandre Martens, administrateur de sociétés, demeurant à B-4031 Angleur, a été élu aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 15 mai 2003.

*Pour la société*

COFINOR S.A.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Diekirch, le 17 juin 2004, réf. DSO-AR00173. — Reçu 14 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Signature.*

(902215.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 18 juin 2004.

**DaimlerChrysler LUXEMBOURG CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R. C. Luxembourg B 7.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004 a pris connaissance de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Karl Reinert et Jean Meyer.

Lors de cette même Assemblée, Monsieur Olaf van Remmen, avec adresse professionnelle au 60, avenue du Péage, B-1200 Bruxelles et Monsieur Gerhard Roth, avec adresse professionnelle au 45, rue de Bouillon, L-1248 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions d'administrateur en remplacement des administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Ensuite, le mandat aux fonctions d'administrateur de Monsieur Ulrich Tüchter a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Enfin, le mandat du Commissaire aux comptes

KPMG AUDIT, société civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

*Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG CAPITAL S.A.*

E. Bruin

*Fondé de pouvoirs*

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2004, réf. LSO-AR03434. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048651.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**BUREAU ECONOMIQUE DE GESTION ET HOLDING INTERNATIONAL S.A.B.E.G.H.I.N.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R. C. Luxembourg B 15.543.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à:

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 27 août 2004 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03771/546/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**ATLANTIC LONG TERM FACILITIES, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 58.023.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 30 août 2004 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30 juin 2004;
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004 et affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (03779/833/17)

*Le Conseil d'administration.*

**COBELPIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 41.075.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 31 août 2004 à 14.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (03814/655/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ORYSIA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.981.

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 27 août 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Divers.

I (03745/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATAYO S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.966.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the Company, which will be held at the head office, on 27 August 2004 at 11.00.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement as at 31 March 2004 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 March 2004.
4. Miscellaneous.

I (03762/1023/15)

*The Board of Directors.*

---

**MEDIT I.C. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le vendredi 27 août 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

I (03861/561/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LABORATOIRES PHARMEDICAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.201.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

**GENERAL MEETING**

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *September 15, 2004* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

«Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915.»

The statutory general meeting held on July 9, 2004 was not able to deliberate on the item 3, as the legally required quorum was not achieved. The general meeting, which is going to be held extraordinarily on September 15, 2004, will deliberate whatever the proportion of the capital represented.

I (03850/534/15)

*The board of directors.*

**LUXALPHA SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 98.874.

We are pleased to advise you that under «Investment Policy and Objective», Section I «Description of the available Subfunds» of the Prospectus, the 2 first bullets have been clarified so that to read as follows:

- The aim of the Subfund is to provide investors with an opportunity to invest mainly in transferable securities listed or quoted in the United States of America and to provide a consistent performance.

- The Subfund's assets are invested according to the principle of risk diversification in equity securities listed on the New York Stock Exchange or on the NASDAQ and / or in US government securities (US T Bills).

We are also pleased to inform you that UBS (LUXEMBOURG) S.A., Portfolio Manager, shall be advised by ACCESS INTERNATIONAL ADVISORS, LLC acting as Portfolio Advisor to the Portfolio Manager.

We are furthermore pleased to inform you that we have started the process of registering the Sicav with the French Autorité des Marchés Financiers.

August 4, 2004.

(03854/755/17)

*The Board of Directors.*

**MATTERHORN IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 47.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *19 août 2004* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.

4. Divers.

II (03713/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**OPTIMAL DIVERSIFIED PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 70.595.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG, 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg le *lundi 23 août 2004* à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.

2. Approbation des comptes au 30 avril 2004.

3. Affectation des résultats.

4. Décharge aux administrateurs.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (03679/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**VENEZIA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 42.290.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 août 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

II (03761/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MeesPIERSON-STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.023.

**Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des actionnaires se tiendra le vendredi 20 août 2004 à 11.45 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

*Ordre du jour:*

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
2. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (article 13 § 5);
3. Délégation au conseil d'administration de la composition des actifs et passifs et renvoi au prospectus (article 14 dernier §);
4. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission ou toute opération de restructuration de compartiment (article 15 § 1 (f));
5. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (articles 12 § 3 et 13 § 4);
6. Ajout de la méthode d'évaluation des swaps (article 14 § 7 (g));
7. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (article 32 § 4 1));
8. Divers.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée ou y être représentés, les actionnaires au porteur devront déposer leurs actions et procurations aux guichets des agences suivantes:

Au Grand-Duché du Luxembourg: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.,

Aux Pays-Bas: FORTIS BANK NEDERLAND,

le tout cinq jours francs au moins avant la réunion.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris ci-dessus.

II (03743/755/36)

*Le Conseil d'Administration.*

**M.T.H. FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 74.231.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 2 septembre 2004 à 10.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03664/755/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FRAGRANA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.973.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 19 août 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2004.
4. Divers.

II (03657/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FORAGE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 68.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 23 août 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (03590/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---